



**BANQUE**  
DE  
**PARIS ET DES PAYS-BAS**

SOCIÉTÉ ANONYME

---

CAPITAL : 62 1/2 MILLIONS DE FRANCS

---

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Du 3 Mai 1888

---

**RAPPORTS ET RÉOLUTIONS**

---

**PARIS**

IMPRIMERIE VEUVE ÉTHIOU PÉROU ET FILS

RUE DE DAMIETTE, 2 ET 4

—  
1888



BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

—  
**SIÈGE SOCIAL**  
—

**Administrateurs :**

MM. E. DUTILLEUL, *Président*,  
ED. JOUBERT, *Vice-Président*,  
H. BAMBERGER,  
C<sup>te</sup> A. DE CAMONDO,  
E. DUCLERC,  
E. GOUIN,  
E. HENTSCH,  
J. STERN.

**Censeurs :**

MM. F. THOMAS,  
CH. BERTHIER.

**Commissaires**

POUR L'EXERCICE 1888 :

MM. E. LEVIEZ,  
I. SALLES.

—  
**Directeur :**

M. CH. SAUTTER.

**Sous-Directeur :**

M. J. H. THORS.

**Chef du Contrôle :**

M. E. CHEVRANT.

**Fondé de pouvoirs :**

M. G. ROQUERBE.

**BANQUE**  
DE  
**PARIS ET DES PAYS-BAS**

SOCIÉTÉ ANONYME

—  
CAPITAL : 62 1/2 MILLIONS DE FRANCS  
—

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Du 3 Mai 1888

—  
Rapport du Conseil d'Administration.  
Rapport des Commissaires.  
Résolutions de l'Assemblée générale.  
Comptes de l'Exercice 1887.  
—

**PARIS**

IMPRIMERIE VEUVE ÉTHIOU PÉROU ET FILS

RUE DE DAMIETTE, 2 ET 4

—  
1888

BANQUE  
DE  
PARIS ET DES PAYS-BAS

---

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANS  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 3 Mai 1888

---

MESSIEURS,

Nous venons, conformément à l'article 24 des Statuts, vous faire connaître la situation de votre Société et vous soumettre les comptes de l'Exercice 1887.

Nous vous disions, il y a un an, que, dans le dernier semestre de l'année 1886, les circonstances étaient devenues plus favorables pour les affaires en général, et particulièrement pour les

affaires de banque. L'année nouvelle, qui s'annonçait bien, n'a pas tenu ce qu'elle faisait espérer à son début. Dès la seconde quinzaine du mois de Janvier, des incidents graves ont troublé profondément le marché financier. L'émotion n'a pas été de longue durée; mais l'esprit d'initiative et le sentiment de confiance en ont reçu une atteinte qui subsiste encore. Plus d'une fois, d'ailleurs, dans le cours de l'année, nous avons encore vu se produire des faits qui ont entretenu un certain malaise dans les esprits. Nous n'avons jamais eu, devant nous, la perspective de deux ou trois mois de sécurité assurée, condition indispensable pour la préparation des affaires.

Nous devons donc nous estimer heureux de pouvoir, malgré cet ensemble de conditions peu favorables, vous présenter des résultats meilleurs que ceux de l'exercice 1886.

Notre précédent rapport a déjà mentionné la faveur avec laquelle a été accueillie, au commencement de l'année, l'émission de la deuxième moitié de l'Emprunt Argentin 5%, garanti par les Douanes, émission que nous avons faite, à Paris et à Londres, avec les mêmes alliés que pour la première partie. Le montant offert au public s'élevait à fr. 108,325,000, soit 216,650 obligations. Les demandes adressées aux guichets de la Banque, tant au siège social que dans ses trois succursales, n'ont pas compris moins de 573,000 titres. La répartition a dû être limitée à 10%. Les bonnes dispositions du public pour cette valeur ne se sont pas démenties.

Dans les premiers mois de l'Exercice dont nous vous rendons compte, nous avons continué avec la Banque Hispano-Coloniale de donner un concours actif à la conversion volontaire des divers titres de la Dette cubaine en Billets hypothécaires de Cuba rapportant 6% et remboursables en 50 ans. Le Gouvernement espagnol, après l'expiration du délai fixé pour la conversion volontaire, a décidé de rembourser au pair les titres qui ne s'étaient pas présentés et à

cet effet a vendu à notre groupe les 168,542 Billets qui restaient entre ses mains. Le placement de ces titres a été facilement effectué en Espagne et en France. La valeur est maintenant acclimatée sur notre marché.

Le Gouvernement fédéral suisse ayant été autorisé à convertir la dette 4% de la Confédération en dette 3 1/2%, nous n'avons pas hésité à garantir la bonne fin de cette opération. L'événement a justifié notre confiance. L'émission des nouveaux titres 3 1/2% a eu lieu à la fin du mois de Septembre. Sur un capital de fr. 31,247,000, mis en souscription à 99%, 25 millions ont été pris par les porteurs de l'emprunt 4%, en faveur desquels il avait été stipulé un droit de préférence; pour l'excédent, 6 millions environ, il n'a pas été souscrit moins de 90 millions et il n'a pu être alloué que 7%. Le cours s'est élevé entre 103 et 105.

Nous avons offert au public, conjointement avec deux autres établissements de Paris, 100,000 obligations 4% de la Compagnie des Chemins de fer Portugais; la totalité de ces titres a été placée.

Le Gouvernement français a procédé, du 14 au 23 Novembre dernier, à la conversion des rentes 4% et 4 1/2% ancien fonds en rente 3%, en exécution de la loi du 7 du même mois. Cette opération a réussi, et même au delà des prévisions, si on tient compte des circonstances critiques qui se sont produites pendant qu'elle s'effectuait. Nous avons eu l'occasion de donner notre concours à la conversion, en achetant, pour un certain chiffre, des rentes 4 1/2% que nous avons réalisées plus tard, avec un bon résultat, en titres convertis.

Nos succursales, tout en développant leur activité sur place par leurs affaires courantes, ont eu l'occasion de participer à quelques opérations qui ont pleinement réussi. En Belgique, nous avons, avec non moins de succès que pour les titres de la Ville de Bruxelles,

coopéré largement à la conversion des obligations 3 % de la Ville d'Anvers. A Genève, à la tête d'un groupe composé des premières maisons de la Suisse, nous avons converti les obligations 5 % du Crédit Foncier Franco-Canadien en titres 4 %. Le cours actuel du nouveau titre n'est pas inférieur à fr. 490. L'excellent crédit acquis aux lettres de gage du Crédit Foncier Franco-Canadien est d'un bon augure pour les actionnaires de cette Société, dont les opérations ont pris dans ces derniers mois un développement notable.

Nous n'avons eu qu'à nous louer, pendant tout le cours de cette année, de la sollicitude éclairée de nos principaux collaborateurs pour les intérêts de notre Établissement, ainsi que du concours dévoué de tout le personnel.

Pour l'examen des divers chapitres composant le bilan de la Banque au 31 Décembre dernier, nous ne pouvons mieux faire que de nous référer au rapport de vos Commissaires. Nous nous bornerons à passer en revue les principaux articles du compte de Profits et Pertes.

Au Crédit, nous trouvons d'abord le compte *Commissions*, s'élevant à fr. 913,000. C'est une augmentation de fr. 278,000 sur 1886. Il nous faut remonter à l'exercice 1881 pour rencontrer un chiffre de commissions supérieur : fr. 1,084,000.

Les deux comptes réunis *Intérêts et Reports*, qui, comme nous l'avons déjà dit, représentent le produit des capitaux dont nous disposons, déduction faite des intérêts que nous avons nous-mêmes à payer à des tiers, s'élèvent à fr. 3,602,000 contre fr. 3,488,000 en 1886.

Le compte *Fonds publics, Actions et Obligations*, donne un bénéfice de fr. 747,000 au lieu de fr. 1,027,000, montant obtenu

l'année précédente. Vous savez que nous prélevons, au profit du compte *Intérêts*, un intérêt fixe de 5 % sur le capital que représentent les valeurs possédées par la Banque ; c'est dans ce chapitre que se trouve le résultat de nos participations dans les diverses affaires que nous avons présentées au public, ou auxquelles nous avons donné notre concours.

Nous avons appliqué aux estimations de nos diverses valeurs les règles que nous avons adoptées dès la première année de la constitution de notre Banque, sauf pour les titres qui composent le Portefeuille Industriel, sur lequel nous avons appelé votre attention dans notre réunion du 12 Mai 1886. La difficulté d'assigner une valeur exacte aux titres d'entreprises industrielles qui ne sont pas dans la période de production normale subsiste toujours, quoique à un degré moindre. La situation de plusieurs de ces Sociétés s'est sensiblement améliorée.

Le bénéfice net de nos trois succursales n'est pas moindre de fr. 1,360,000, y compris l'intérêt à 5 % l'an sur le capital de 8 millions affecté à leurs opérations. C'est un excellent résultat, dont vous félicitez, avec nous, les Directeurs de ces Établissements.

Quant au Débit du compte de Profits et Pertes, la comparaison des frais entre les deux années 1887 et 1886 ne donne lieu à aucune observation particulière. Les frais généraux, y compris les impositions, les frais d'entretien de nos immeubles et la dotation de la Caisse de Retraites, ne dépassent pas fr. 836,000 : c'est une réduction de fr. 21,000 sur l'année dernière.

Après paiement de toutes les charges, le produit net de l'exercice est de fr. 5,562,455.38 correspondant, après l'attribution statutaire de fr. 278,200 à la réserve légale et avec un report à l'exercice

en cours de fr. 75,922.05, à un dividende de fr. 40 par action, soit à un intérêt de 8 % sur le capital social.

Si vous voulez bien approuver nos propositions, les sommes conservées par la Banque, à divers titres, sur les bénéfices annuels, — réserve légale, fonds de prévoyance et bénéfices non répartis, — se trouveront portées à fr. 21,296,982.75, étant rappelé ici que dans le fonds de prévoyance figure une somme de fr. 1,173,423.13 appartenant aux Administrateurs en exercice.

Votre réserve légale s'élève maintenant à fr. 6,105,000. Elle atteindra dans le cours de l'année actuelle, selon toutes les probabilités, le chiffre de fr. 6,250,000, à partir duquel, aux termes de l'article 50 de vos Statuts, le prélèvement de 5 % affecté à sa formation peut être diminué ou suspendu.

M. Edmond JOUBERT, réélu Administrateur dans l'Assemblée générale du 10 Mai 1882, arrive à l'expiration de son mandat.

Conformément à l'article 20 des Statuts, les Administrateurs sortants sont toujours rééligibles.

Vous avez aussi à pourvoir à la réélection ou au remplacement de M. Fernand THOMAS, Censeur sortant et rééligible.

Nous soumettrons à votre approbation, après la lecture du rapport de MM. les Commissaires, les résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans cette salle.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES

---

MESSIEURS,

Conformément aux prescriptions de la loi et de l'article 45 de vos Statuts, le Bilan et le compte de Profits et Pertes de l'année sociale 1887 ont été mis à la disposition de vos Commissaires plus de quarante jours avant la date fixée pour votre Assemblée générale.

Ils ont été complétés par de nombreux états détaillés, mis sous nos yeux, et l'étude nous en a été rendue facile par les explications étendues dont la Direction les a accompagnés et dont nous nous plaignons à reconnaître devant vous la clarté et la précision.

---

Parmi les comptes du Bilan, nous devons vous rappeler que deux, intitulés *Comptes fixes et Comptes courants des Succursales*, figurent pour la même somme à l'Actif et au Passif et ne sont, par suite, que des comptes d'ordre, dont l'utilité est de constater les mouvements de fonds entre le Siège social et les Succursales.

Si nous envisageons les comptes de l'Actif, nous constaterons que six d'entre eux offraient ce double caractère d'être l'expression d'opérations courantes d'une grande importance et de présenter une disponibilité immédiate. Ce sont les comptes : *Espèces en Caisse et à la Banque, Fonds disponibles dans les Banques, Reports, Portefeuille, Liquidation 31 Décembre et Coupons à encaisser*. Ils s'élèvent ensemble à fr. 56,140,055.34.

Les comptes « Correspondants en France et à l'étranger et Avances sur garantie » s'élèvent à fr. 42,152,837.18. Ils sont, également, d'une disponibilité facile et prompte, et ils ne contiennent que des créances, que le crédit des débiteurs ou la solidité des gages revêtent de toutes les conditions d'une complète sécurité.

Le compte « Fonds d'États », plus élevé qu'il ne l'était l'année dernière (fr. 15,707,053.71, au lieu de fr. 7,560,394.75), renferme quatorze espèces de titres; de telle sorte que, conformément aux habitudes de votre Banque, la division des placements ajoute encore aux garanties que vous trouvez dans les lumières et la prudence de votre Conseil d'administration.

La même variété d'emplois et la même limitation de chacun d'eux à des sommes restreintes se rencontrent dans le chapitre *Actions et Obligations*, qui s'élève à fr. 40,188,456.26.

Tous les fonds d'États et, parmi les actions et obligations, celles pour lesquelles il existe une cote régulière ont été évalués à des taux qui ne dépassent jamais le cours moyen du mois de Décembre dernier et qui, souvent, restent notablement au-dessous. Le Portefeuille industriel de la Banque, compris pour fr. 10,414,000 dans le chapitre total de 40 millions, et formé des actions et obligations qui ne se prêtent pas à ce mode d'évaluation, n'a varié ni dans sa composition ni dans son chiffre, et nous devons nous référer à cet égard

aux explications contenues dans le rapport du Conseil d'administration du 12 mai 1886, qu'a confirmées son rapport de l'année dernière.

*Au Passif*, les sommes dues aux tiers sont désignées par les comptes « *Effets à payer, Correspondants en France et à l'étranger, Coupons à payer pour le compte de tiers, Comptes divers* ». Elles s'élèvent à fr. 76,444,506.37.

Le surplus du Passif comprend les Comptes *Capital social, Réserve légale, Fonds de prévoyance et Profits et Pertes*. Il s'élève à fr. 89,005,316.08.

Les bénéfices de l'exercice 1887, supérieurs de fr. 652,223.01 à ceux de l'exercice précédent, sont de fr. 5,562,455.38.

Ils permettent à votre Conseil de vous proposer, après les prélèvements statutaires, la fixation du dividende à une somme de 40 francs par action, dont la distribution laissera subsister, en l'accroissant même de fr. 75,922.05 et en le portant ainsi à fr. 2,018,559.62, le report de bénéfices que votre prévoyance lègue aux exercices suivants.

En présence de ce report ainsi que des résultats de l'année, en présence de vos réserves et fonds de prévoyance de toute nature qui, d'après la répartition proposée, dépassent 20 millions de francs, cette augmentation de dividende nous paraît pleinement justifiée; nous vous proposons de la consacrer par votre adhésion et d'approuver tels qu'ils vous sont présentés les comptes de l'exercice 1887.

Paris, le 14 Avril 1888.

Les Commissaires :

E. LEVIEZ.

I. SALLES.

# RÉSOLUTIONS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 3 MAI 1888

---

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

---

Après la lecture des Rapports qui précèdent, les propositions qui étaient à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix et adoptées.

### **Première Résolution.**

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité,

Approuve dans toutes leurs parties le Rapport et les Comptes de l'Exercice 1887, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'administration, et fixe à **40** francs par action le montant du dividende pour cet Exercice.

Un acompte de **20** francs sur le dividende ayant été payé le 1<sup>er</sup> Janvier dernier, le solde, soit **20** francs par action, sera payé à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 1888, sous déduction des impôts établis par les lois de finance.

**Deuxième Résolution.**

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, réélit :

M. Ed. JOUBERT, Administrateur.

**Troisième Résolution.**

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, réélit :

M. Fernand THOMAS, Censeur.

**Quatrième Résolution.**

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, à l'unanimité, nomme :

M. E. LEVIEZ,

Et M. I. SALLES,

Commissaires chargés de faire un Rapport à la prochaine Assemblée générale ordinaire sur la situation de la Société, sur le Bilan et sur les Comptes présentés par les Administrateurs pour l'Exercice 1888, — avec faculté, pour chacun des deux Commissaires, d'accomplir seul le mandat ci-dessus, en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque.

**COMPTES**

[De l'Exercice 1887

---

BILAN GÉNÉRAL au

31 Décembre 1887.

ACTIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Espèces en caisse et à la Banque . . . . . Fr.	6.227.524 64	1.326.529 91	7.554.054 55
Portefeuille. { Paris et Province . . . . .	10.876.882 84	93.257 05	10.970.139 89
{ Étranger . . . . .	6.349.687 09	3.339.326 81	9.689.013 90
Fonds disponibles dans les Banques, à l'étranger.	193.117 75	125.158 20	318.275 95
Comptes fixes des succursales . . . . .	8.000.000 »	» »	9.488.085 76
Comptes courants — . . . . .	» »	1.488.085 76	
Comptes courants des Syndicats. . . . .	7.479 75	» »	7.479 75
Correspondants { en France . . . . .	17.020.683 10	1.097.909 06	34.254.374 08
{ à l'étranger . . . . .	8.035.049 60	8.100.732 32	
Reports . . . . .	13.269.538 10	7.327.321 50	20.596.859 60
Coupons à encaisser . . . . .	9.119 87	2.271.207 70	2.280.327 57
Avances sur garanties . . . . .	7.665.414 30	233.048 80	7.898.463 10
Fonds d'États . . . . .	14.644.453 71	1.062.600 »	15.707.053 71
Actions et Obligations . . . . .	35.389.641 66	4.798.814 60	40.188.456 26
Participations diverses . . . . .	752.997 60	79.328 40	832.326 »
Liquidation 31 Décembre 1887 . . . . .	4.731.383 88	» »	4.731.383 88
Comptes divers . . . . .	1.455.359 78	6.482.898 13	7.938.257 91
Immeubles de la Société . . . . .	1.800.000 »	623.043 50	2.423.043 50
Mobilier . . . . .	50.000 »	10.312 80	60.312 80
	Fr. 136.478.333 67	38.459.574 54	174.937.908 21

PASSIF

	SIÈGE SOCIAL	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER	TOTAL
Capital social . . . . . Fr.	62.500.000 »	» »	62.500.000 »
Réserve légale . . . . .	5.826.800 »	» »	5.826.800 »
Fonds de prévoyance { Appartenant aux Actionnaires . . . . .	12.000.000 »	» »	13.173.423 13
{ Appartenant aux Administrateurs en exercice. . . . .	1.173.423 13	» »	
Effets à payer . . . . .	1.950.854 11	532.156 24	2.483.010 35
Comptes fixes des succursales. . . . .	» »	8.000.000 »	9.488.085 76
Comptes courants — . . . . .	1.488.085 76	» »	
Correspondants { en France . . . . .	11.117.626 40	3.118.902 21	66.384.650 61
{ à l'étranger . . . . .	27.725.514 »	24.422.608 »	
Coupons à payer pour compte de tiers. . . . .	3.752.829 12	102.215 45	3.855.044 57
Comptes divers . . . . .	2.798.573 41	923.227 43	3.721.800 84
Profits et pertes. — Report de l'Exercice 1886. . . . .	1.942.637 57	» »	1.942.637 57
Profits et pertes. — Exercice 1887. . . . .	4.201.990 17	1.360.465 21	5.562.455 38
	Fr. 136.478.333 67	38.459.574 54	174.937.908 21

COMPTE DE PROFITS et

DOIT

<b>I</b>	
Abonnement au timbre, impôts et contributions . . . . . Fr.	444.788 13
<b>II</b>	
Appointements, gratifications et frais de bureaux. . . . .	570.202 30
Ports de lettres et de titres, dépêches, frais d'études, journaux et publicité, voyages, contentieux, etc.. . . . .	79.969 20
<b>III</b>	
Amortissement et frais d'entretien des immeubles et du mobilier de la Banque. . . . .	31.632 36
<b>IV</b>	
Dotation de la caisse de retraites et de prévoyance pour les employés à Paris . . . .	10.000 »
<b>V</b>	
Décisions de l'Assemblée générale du 27 Janvier 1872.	
Allocation annuelle au Conseil d'administration à titre de jetons de présence . . .	100.000 »
Jetons de présence de MM. les Censeurs et indemnité allouée à MM. les Commissaires .	4.440 »
<b>VI</b>	
Allocation proportionnelle à la Direction et au personnel supérieur à Paris. . . . .	119.687 80
Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général. . . . .	5.562.455 38
Fr. <b>6.623.175 17</b>	

PERTES (Exercice 1887)

AVOIR

Commissions . . . . . Fr.	913.361 26
Intérêts et bénéfices du portefeuille. . . . .	2.819.068 74
Reports . . . . .	783.090 20
Fonds publics, Actions et Obligations. . . . .	747.189 76
Bénéfice net des Succursales . . . . .	1.360.465 21
Fr. <b>6.623.175 17</b>	

## RÉPARTITION

Conformément aux Articles 46 et 47 des Statuts.

<b>Bénéfice net</b> . . . . .	Fr. 5.562.455 38
Intérêts à 5 % sur le capital versé. . . . .	Fr. 3.125.000 »
Réserve légale 5 % . . . . .	278.200 »
	3.403.200 »
Solde reporté de l'Exercice 1886 . . . . .	2.159.255 38
	1.942.637 57
TOTAL . . . . .	4.101.892 95
Conseil d'administration : 10 % sur Fr. 2,083,333 33 . . . . .	208.333 33
Solde à répartir aux Actionnaires . . . . .	3.893.559 62
Plus les intérêts à 5 % ci-dessus mentionnés. . . . .	3.125.000 »
	7.018.559 62
Dividende de Quarante Francs par Action sur les 125,000 Actions formant le capital social . . . . .	5.000.000 »
Solde à reporter au Crédit du compte de Profits et Pertes pour l'Exercice 1888. . . . .	Fr. 2.018.559 62

## BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

### SUCCURSALES

#### COMITÉS CONSULTATIFS

#### DIRECTEURS ET FONDÉS DE POUVOIRS :

AMSTERDAM	}	MM. G. M. BOISSEVAIN.	DIRECTEUR . . . . .	M. M. C. van HALL.	
		A. I. von HEMERT.	SOUS-DIRECTEUR . . . . .	M. J.-H. HALLO.	
		M. H. S'JACOB.	}	FONDÉS DE POUVOIRS	MM. J.-B. HERT j <sup>or</sup> .
		P. W. SCHOLTEN.			J. van VELSEN.
BRUXELLES.	}	MM. Ch. BALSER.	DIRECTEUR . . . . .	M. Chev. R. de BAUER.	
		DIDISHEIM.	SOUS-DIRECTEUR . . . . .	M. H. van WIJCK.	
		DUMERCY-HEIRMAN.	}	FONDÉS DE POUVOIRS	MM. H. RULOFFS.
		F. VAN DER STICHELEN.			L. BAUER.
GENÈVE . . .	}	MM. A. CHENEVIÈRE.	DIRECTEUR . . . . .	M. A. ROCH.	
		L. LULLIN.	}	FONDÉ DE POUVOIRS.	M. G. AUBERT.
		James ODIER.			

